

2010/3031 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes sur les comptes de la Ville de Lyon 2003 à 2008 (Direction des Assemblées)

M. LE MAIRE : Le Président de la Chambre Régionale des Comptes m'a adressé ce rapport définitif le 2 novembre 2010 et conformément à la loi, je l'ai envoyé à l'ensemble des Conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

J'espère que c'était dans les temps et, comme pour l'Olympique Lyonnais, nous faisons les choses dans des formes convenables.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je souhaite en premier lieu remercier la Chambre Régionale des Comptes qui fait un travail important d'analyse de la gestion des Collectivités. Ce rapport fait suite à celui qu'elle avait déjà établi sur les politiques de sécurité, il y a quelques mois. Ces contrôles doivent permettre une plus grande transparence et vous obligeront peut-être à plus de rigueur.

En particulier, il ressort de ce rapport au travers de l'exemple de l'ONL, la nécessité de présenter les comptes de façon vraiment analytique, ce qui manque cruellement aux élus que nous sommes. La présentation des coûts « complets » des grands équipements ou des principales actions de la Ville permettra un meilleur débat démocratique.

Je ne vais reprendre que deux ou trois points de ce rapport. Ce sont des éléments sur lesquels nous sommes déjà intervenus dans les précédents Conseils municipaux.

Au niveau des recettes de la Ville, la Chambre Régionale des Comptes insiste sur le fait qu'en 2004 et 2006, la Ville de Lyon a bénéficié de recettes exceptionnelles grâce à la vente d'une partie de son patrimoine : principalement les immeubles haussmanniens du quartier Grolée et Jules Courmont. Malgré l'échec économique et commercial de cette vente, elle a permis d'améliorer sensiblement l'endettement de la Ville durant le dernier mandat. Mais c'est aussi une opération unique, d'où une alerte de la Chambre Régionale des Comptes sur l'obligation d'optimiser la gestion municipale et d'améliorer notre capacité d'autofinancement des investissements. Pour nous -et c'est bien ce que dit ce rapport- la gestion d'une ville ne peut pas se faire à coup d'opérations ponctuelles.

Le deuxième point sur lequel insiste la Chambre Régionale des Comptes est la nécessité de mettre en place des systèmes de contrôle performants et fiables au niveau de l'ensemble des structures externes dans lesquelles la Ville de Lyon est impliquée directement ou indirectement. Par exemple, je me permets de vous rappeler nos nombreuses interventions sur la situation de la SACVL où nous avons demandé systématiquement la mise en place d'un audit par la Ville de Lyon. Sans succès à ce jour. Si vous n'écoutez pas votre Conseil municipal, Monsieur le Maire, nous en avons l'habitude, nous espérons que vous saurez tirer les enseignements du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Le dernier point que je souhaite évoquer concerne la gestion des ressources humaines. Là aussi, la Chambre pointe du doigt certains dérapages et de nombreuses anomalies qui nous font penser que lors de votre premier mandat, la gestion administrative des personnels n'a pas été totalement maîtrisée :

- un recours très important au système des heures supplémentaires souvent utilisé comme outil d'amélioration des salaires (188 milliers d'heures supplémentaires en 2008). Cette critique avait déjà été formulée ce printemps pour le service de la Police municipale ;
- l'usage de certaines primes comme complément de salaire (prime informatique par exemple) sans que les règles d'attribution soient conformes aux réglementations en vigueur ;
- la mauvaise application de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) souvent détournée de son objet pour palier aux déficiences de la gestion des personnels ;
- la gestion hasardeuse des vacataires et saisonniers non titulaires, dont on a pu constater tout récemment dans les cantines scolaires de la ville, combien cela pouvait perturber la qualité de service aux habitants !

En conclusion, la Chambre Régionale des Comptes indique clairement qu'il est nécessaire de modifier certains modes de fonctionnement lourds et souvent archaïques et de veiller plus attentivement aux grands équilibres financiers. Nous attendons donc vos propositions. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, ce matin, en lisant les journaux lyonnais, j'ai halluciné. A la suite de votre conférence de presse, il était écrit que les finances de la Ville étaient saines et que cela était dû à votre bonne gestion ! Nous savions que vous étiez un grand communicant, mais là, on est en droit de se poser la question de la désinformation. Car, je suppose que vous n'avez pas communiqué aux journalistes le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ? Que vous leur avez caché ce document puisque ce dernier indique tout le contraire.

Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes porte sur la régularité mais également sur la qualité de la gestion de la ville. Les Chambres n'ont pas à apprécier l'opportunité des choix politiques des élus mais la sincérité des comptes, l'équilibre financier des opérations et des gestions, l'économie des moyens mis en œuvre et leur efficacité. Ces informations d'une juridiction indépendante sont donc objectives et nous permettent de porter un jugement éclairé sur les exercices budgétaires de 2004 à 2008, c'est-à-dire une période durant laquelle vous étiez en pleines responsabilités.

Ces observations mettent en lumière de vraies carences de gestion, il faut le dire.

Plusieurs fois on peut lire des mots sévères comme anomalie, irrégularité, manque d'informations, difficile de faire plus clair, mais surtout ces observations sont inquiétantes pour l'avenir par les choix financiers que vous avez faits, et par vos modes de gestion.

Au sujet de ce rapport, je ferai plusieurs remarques d'abord concernant votre gestion financière. Les dépenses de fonctionnement qui représentent tout de même 63 % du budget de la Ville ont progressé plus vite que les recettes de fonctionnement et malgré vos recettes dynamiques, vous avez laissé filer les dépenses de fonctionnement. En découle un effet ciseau, avec des charges qui augmentent de 3,4 % par an et des recettes seulement de 2,7 % par an. Nous reconnaissons qu'un travail d'optimisation des bases fiscales a permis de dynamiser les recettes fiscales, mais cela ne suffit pas à équilibrer les comptes.

En détail, les charges de personnel augmentent de 3,85 % par an et concourent de manière prépondérante à l'accroissement des charges. Contrairement à ce que vous répétez, vous n'avez pas su contenir ces dépenses, même tendance pour les subventions aux associations qui ont augmenté de 3,65 % par an de 2004 à 2008.

Au niveau des charges à caractère général (+ 2,22 % par an), l'explosion des locations immobilières et des charges afférentes qui ont augmenté de plus de 12 % entre 2004 et 2008 est le résultat de votre politique immobilière, une politique qui n'a jamais été présentée, discutée dans cette assemblée. Nous vous proposons aujourd'hui la mise en place d'un plan patrimoine pour permettre de rationaliser la politique immobilière de la Ville et surtout de réduire la facture, d'autant que vos explications consistant à expliquer cette dérive par des facteurs extérieurs ne semblent pas avoir convaincu la Chambre régionale.

Cette gestion du fonctionnement n'a pas permis de maintenir une bonne capacité d'autofinancement brut, celle qui permet de rembourser les dettes financières, de financer une partie des investissements et d'augmenter le fond de roulement. Cet indicateur d'une gestion vertueuse s'est dégradé sur la période (4,11 % en moyenne annuelle), soit une chute d'un peu plus de 10 millions d'euros sur la période. Votre politique d'investissement a été alors en grande partie possible grâce à des cessions immobilières importantes qui vous ont permis de contenir l'emprunt et donc l'endettement.

Vous avez privilégié au contraire la solution de facilité qui consiste à vendre des biens pour maintenir et financer votre programme, en faisant au passage une très mauvaise affaire avec le quartier Grolée, vendu 87 millions d'euros à un promoteur privé international sans aucune garantie sur

l'avenir du site, lequel promoteur s'est empressé de revendre 20 % des surfaces acquises pour près de 100 millions d'euros. Résultat, un manque à gagner pour la Ville et un quartier aujourd'hui encore désert. Le dossier Grolée restera longtemps gravé au passif de votre bilan.

Par ailleurs, la Ville n'a pas profité des nombreux transferts de compétences votés ici même, je pense notamment à la politique du logement et de l'habitat, aux grandes manifestations culturelles, en passant par le Palais des Congrès. Ils n'ont pas eu de réelles traductions budgétaires permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières. C'est bien votre gestion qui est en cause sur toutes ces questions et comme nous le faisons depuis des années, la Chambre vous recommande la prudence pour les années à venir. Nous ne disons pas autre chose et aujourd'hui comme hier, nous tirons une nouvelle fois la sonnette d'alarme.

Ensuite, concernant les modes de gestion, le rapport pointe le cas des nombreuses régies municipales directes, notamment dans le domaine de la culture. Chaque formule de gestion a ses atouts et ses inconvénients. C'est connu, la régie directe ne favorise pas le développement des recettes propres ni des relations contractuelles avec des partenaires publics et même privés, au titre du mécénat. Elle est aussi source de complexité dans la gestion du personnel et, comme le note la Chambre, elle pose un problème de transparence ou d'information.

Sans privilégier a priori un mode de gestion plus qu'un autre, nous pensons qu'il est grand temps de se pencher sur leur évolution dans le respect de l'identité de chaque structure et sans exclure, bien au contraire, la dimension intercommunale. Un audit dans ce domaine nous semblerait le bienvenu, c'est la proposition que Lyon Divers Droite vous fait ce soir.

Enfin, concernant la gestion des ressources humaines, à ce chapitre, nous sommes effarés par vos pratiques : non-respect de la réglementation, manque d'anticipation des besoins, manque de rigueur dans la gestion administrative avec des irrégularités dans le recrutement des non titulaires, dans le régime indemnitaire comme dans les heures complémentaires. Encore plus grave, à la page 59, nous découvrons le favoritisme dont bénéficient certains agents avec des indices de rémunération hors normes. Un exemple est cité, il s'agit d'une secrétaire de direction contractuelle sur un poste de catégorie B qui gagne 6.453 € bruts par mois.

Cette gestion chaotique a des conséquences lourdes sur les charges financières comme le note le rapport. Vous semblez avoir découvert l'effet GVT seulement en 2008 alors qu'il est une composante majeure de l'évolution de la masse salariale, une vraie erreur de pilotage ! Nous dénonçons cette absence de gestion des ressources humaines de la Ville depuis longtemps, elle est préjudiciable à la Ville mais aussi au personnel qui, pour l'essentiel, est dévoué à ses missions et ces observations, a posteriori, nous donnent raison. Espérons que le plan Emeraude lancé début 2009 pour améliorer la qualité du service et maîtriser les coûts, mettra fin à ces dérives.

Quels en sont aujourd'hui les résultats ? Si l'on en juge par le taux d'absentéisme en augmentation depuis 2007, il était de 6,11 % en 2008, il est à 6,48 % en 2009 selon le bilan social. Par le ras-le-bol et le manque de reconnaissance exprimé par des tracts syndicaux, force est de constater qu'Emeraude n'est pour l'instant qu'une usine à gaz.

Nous demandons un bilan des mesures déjà prises, de leurs effets qualitatif et quantitatif, ainsi qu'un descriptif des prochaines étapes du plan Emeraude. En conclusion, nous notons que ce rapport dénonce votre gestion imprudente, imprévoyante, non transparente. Nous le disons depuis des années, mais aujourd'hui c'est la Cour des Comptes qui l'affirme. Le constat est sévère et sans appel, il nécessite de votre part une autre façon de gérer cette ville et nous attendons des réponses de votre part à nos propositions de mise en place d'un plan patrimoine, d'un audit des régies directes et de la nécessaire remise en question de votre politique de ressources humaines.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes est donc l'occasion de revenir sur votre gestion à la tête de la Ville de 2004 à 2008, années de la fin de votre premier mandat, et nous sommes loin des satisfecit que vous vous complaisez à autoproclamer puisque les constats que dresse la Chambre Régionale des Comptes sont parfaitement conformes, malheureusement, aux constats que nous avons nous-mêmes tirés lors des différentes interventions faites sur les précédents budgets.

Ces constats sont les suivants :

- dérapage inquiétant des coûts de fonctionnement,
- niveau d'investissement artificiellement entretenu par le bradage du patrimoine des Lyonnais dont il ne restera pas grand-chose à la fin de vos mandats,
- un niveau de recettes stable, y compris celles de l'Etat, contrairement à ce que vous vous plaisez à affirmer, en contradiction totale avec vos déclarations.

Tel était le constat que nous avons précédemment fait, tels sont les constats faits aujourd'hui par la Chambre Régionale des Comptes.

1/ Revenons sur ces différents points, en commençant par le dérapage inquiétant des coûts de fonctionnement. Ce point est largement mis en avant dans l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes : l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été de 3,41 % par an contre une augmentation de recettes de seulement 2,67 %. Cette croissance montre bien l'absence de maîtrise dont vous avez fait preuve pendant cette période.

Si l'on prend les dépenses de personnel, l'augmentation a été de 3,65 % par an. Nous avons déjà eu l'occasion de vous reprocher cette absence d'anticipation dont vous avez fait preuve pendant toutes ces années, en laissant filer les dépenses. Nous le refaisons aujourd'hui.

C'était le cas pour les nouveaux équipements dont vous aviez oublié qu'ils génèreraient des coûts de fonctionnement, c'était également le cas concernant le Glissement Vieillessement Technicité dit GVT, qui conditionne les augmentations de salaires et qu'il est facile de prévoir chaque année ! Au lieu de cela, vous nous offrez à chaque fois le double discours qui est celui du Parti Socialiste et de ses alliées d'aujourd'hui : « Quand je suis à Paris, je reproche au Gouvernement de ne pas augmenter suffisamment le GVT. Puis je prends le TGV et quand j'arrive à Lyon, je reproche au Gouvernement de trop augmenter le GVT et du coup de peser sur les finances locales ».

Vous me direz que le Parti Socialiste n'en est plus à une contradiction près et quand on voit les dernières propositions de M. Hamon, on a toutes les raisons d'être inquiets !

Sur l'augmentation des charges générales, la Chambre Régionale des Comptes pointe bien votre politique immobilière, qui a consisté à vendre les bâtiments appartenant à la Ville de Lyon, pour financer l'investissement. Cela a eu une conséquence directe : une augmentation très forte du montant des loyers, au delà de ce qu'auraient dû générer les équipements nouveaux ! Ce poste connaît donc une augmentation de plus de 3,6 M€ !

2/ La question de la vente du patrimoine des Lyonnais me permet d'aborder maintenant la question de l'investissement. En effet, les experts de la Chambre Régionale des Comptes vous mettent en garde sur la capacité que vous aurez à réaliser les dépenses d'équipement annoncées dans votre Plan de Mandat, pour la période 2009 à 2014, soit environ 675 M€.

Pourquoi cette mise en garde ? Tout simplement parce que le niveau d'investissement précédemment obtenu a été artificiellement gonflé par les recettes issues de la vente, ou plutôt du bradage du patrimoine des Lyonnais, au premier rang duquel on trouve le scandale de la vente de la rue Grôlée, aujourd'hui désert commercial, qui a fait les choux gras d'un fonds de pension américain. Cette politique de bradage, nous la dénonçons depuis des années ! Vous l'avez encore dernièrement illustrée avec l'Hôtel-Dieu, en cédant pour 94 ans à des intérêts entièrement privés, le bâtiment symbole de l'humanisme lyonnais.

C'est une décision scandaleuse de plus, à mettre à votre crédit ! Heureusement que l'Etat ne se comporte pas comme vous et je voudrais saluer ici la décision prise, par lui, pour les prisons de Lyon, de confier ce site à l'Université catholique de Lyon, privilégiant ainsi l'intérêt général et l'avenir de la jeunesse de notre agglomération, plutôt que la maximalisation du profit.

Le problème de ces opérations de cession, c'est qu'elles ne produisent qu'une seule fois leur effet. La Chambre Régionale des Comptes note d'ailleurs que malgré les recettes tirées de la vente de biens immobiliers, vous avez dû emprunter 43,5 % des dépenses d'équipement.

Dès lors, pour pouvoir tenir le niveau d'investissement prévu, vous ne pourrez plus compter sur ces recettes et vous devrez recourir plus fortement encore à l'emprunt, dégradant ainsi la dette de la Ville, qui, si l'on regarde ce qui s'est passé de 2004 à 2008, malgré ces recettes exceptionnelles, s'est légèrement dégradée sur la période étudiée.

Pour en finir avec l'investissement, permettez-moi de faire une petite parenthèse, en vous disant que vous devriez commencer par réaliser les investissements qui sont prévus de longue date et qui sont plus qu'urgents. Je pense notamment aux travaux de l'église Saint-Irénée dans le 5^e arrondissement, qui vont peut-être enfin avoir lieu, après 4 ans d'attente pour certains, et 18 ans pour d'autres.

3/ Ces remarques étant faites pour la partie « dépenses », abordons maintenant la partie « recettes ».

Concernant les recettes de fonctionnement, elles progressent dans la période examinée par la Chambre Régionale des Comptes, de 2,7 % par an et sont de l'ordre de 570 M€.

Si l'on prend les recettes fiscales, les principales d'entre elles, que sont les contributions directes, elles représentent en moyenne une augmentation de 3,3 % par an.

Cette augmentation est due, en premier lieu, à l'augmentation des bases fiscales par revalorisation automatique des valeurs locatives et à une croissance démographique, et donc à l'augmentation du nombre de contribuables.

Et si l'on prend la Dotation Globale de Fonctionnement allouée par l'Etat, elle progresse en moyenne d'un peu plus de 1,2 % par an, sur la période examinée. Donc, contrairement à ce que vous dites, les recettes de l'Etat ne diminuent pas et connaissent même une légère augmentation.

En conclusion donc, ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes confirme parfaitement l'analyse que nous avons faite lors du budget de 2009 :

- dérapage des coûts de fonctionnement ;
- financement des investissements par des opérations de cession de biens immobiliers ;
- maintien d'un niveau de recettes correct.

Et, si l'on replace en perspective de cette analyse, la hausse des impôts que vous avez infligée en pleine période de crise aux Lyonnais, il est ainsi démontré qu'elle n'était pas due à une baisse de recettes, mais bien à une hausse des dépenses. Hausse des dépenses dont vous seul, et votre Majorité d'alors, portez la responsabilité.

Vous n'avez donc été obligé d'augmenter les impôts, que parce que vous avez mal géré pendant les années précédentes.

Par contre, la bonne tenue des recettes montre également que vous n'étiez pas obligé de les augmenter de 6 %. Vous avez ainsi injustement prélevé deux points supplémentaires par rapport à vos promesses électorales, uniquement pour vous "donner du mou".

Nous aurons ce débat lors de la discussion du budget et nous aurons l'occasion sans doute d'y revenir aussi dans le débat d'orientation budgétaire, mais nous vous posons d'ores et déjà la question de savoir si vous êtes prêt à rendre aux Lyonnais l'argent que vous leur avez injustement pris à l'occasion de cette hausse des impôts ?

(Protestations dans les bancs de la Majorité.)

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je tenais à dire sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Il montre parfaitement la mauvaise gestion qui a été la vôtre. Nous aurons l'occasion de revenir dessus au moment du budget, mais nous tiendrons également les comptes. Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je ne sais pas ce qu'il y avait comme produit dans ce rapport, mais moi aussi j'ai sévèrement halluciné, comme M. Brolquier ! Peut-être pas pour les mêmes raisons ! Ce que je lui souhaite, c'est que les hallucinations restent très passagères. Mais, au-delà de l'hallucination, c'est plutôt la perplexité qui demeure.

Perplexité, parce que la Cour Régionale des Comptes nous demande expressément, et très expressément, de dégraisser, de dégraisser le personnel. Elle appelle cela, notre « marge de manœuvre ». Ce n'est peut-être qu'une vision comptable des choses, mais c'est assez terrible ! J'oserais dire que la Cour des Comptes se permet de jouer les gendarmes des Ressources Humaines, pour une collectivité comme la nôtre, tout en promouvant une vision exclusivement néolibérale, faisant du salarié la première variable d'ajustement. Ce n'est pas du tout notre vision des choses !

Je suis d'autant plus perplexe que les fonctionnaires jouent un rôle essentiel en période de crise économique : celui de stagfateur, si je puis me permettre ce terme là. C'est bien parce qu'il y a des fonctionnaires en France que notre pays a été moins sévèrement touché par la crise.

Et cette remarque vient sans considérer le développement de notre Ville. Car oui, l'investissement et le fonctionnement sont voués à augmenter, il ne faut pas s'en cacher ! Lyon est une des villes les plus attirantes de France ! Ce qui signifie que nous avons besoin de plus d'équipements publics, plus de crèches, plus d'écoles, plus de gymnases, plus de bibliothèques, plus de piscines, etc... et des horaires adaptés au public. Autrement dit : il faudra très certainement encore plus de personnels ! Et de cela quelque part, nous nous réjouissons : après, à nous de nous organiser pour en trouver les moyens.

D'ailleurs, un simple ratio indique que la Ville de Lyon finance un salaire pour une soixantaine d'administrés. Ce qui nous semble plus que raisonnable. Alors, s'il fallait jouer sur cette variable d'ajustement, il serait bon que la Cour Régionale des Comptes nous donne le nombre d'or, peut-être le ratio ultime pour une bonne administration de la ville.

Enfin, avec 70 % de personnels de la catégorie C, nous n'avons pas l'impression que Lyon vive au-dessus de ses moyens. Les dernières manifestations du personnel des cantines prouvent d'ailleurs que les salaires versés ne sont pas indécents. Bien au contraire... Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, quelques éléments de réponse.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, évidemment l'analyse que font les uns et les autres de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, est pour le moins surprenante.

Il faut savoir, comme vous le savez tous, parce que vous entendez plus souvent parler de la Cour des Comptes, que de la Chambre Régionale des Comptes- qu'il s'agit de magistrats, qui sont là pour pointer tous les sujets et qui font une réponse sans opportunité et uniquement en fonction de critères précédemment établis. Alors, évidemment, l'aspect social des choses, la gestion du personnel, ce n'est pas véritablement leur souci.

Quand on parle, par exemple, de la mauvaise gestion du personnel... Moi je veux bien que l'on considère que la Ville a été trop généreuse ! nous allons reprendre point par point parce que vous-même vous avez « pioché » de-ci de- là. Je précise surtout que vous n'avez pas lu les réponses que la Ville de Lyon a faites, par écrit, à la Chambre Régionale des Comptes sur le pré rapport qui lui avait été communiqué. Cette réponse est pourtant annexée au rapport.

Apparemment, vous avez seulement pris dans le rapport quelques points qui pouvaient permettre une discussion de façade au Conseil municipal, mais vous n'avez pas lu les réponses écrites que nous apportions.

Vous n'avez pas voulu non plus vous replonger dans l'histoire de la Municipalité. Par exemple, la Chambre Régionale des Comptes, et vous l'avez soulevé Messieurs, relève que trois agents, Secrétaires de Direction, ont été rémunérées sur des indices excessivement élevés. Or, pour les trois secrétaires en question, il s'agit des secrétaires de Groupes politiques, y compris celui de M. Broliquier...

(Protestations de M. Broliquier.)

...qui ont perçu un reliquat des crédits disponibles des Groupes. C'est cela qui nous est reproché. Vous auriez pu vous en rendre compte et montrer l'exemple en expliquant aux personnels des groupes qu'à l'avenir, ils ne devraient plus recevoir ces sommes.

D'autres exemples encore pour rester dans les ressources humaines, puisque paradoxalement, c'est vous qui devenez les censeurs. La Chambre Régionale des Comptes relève le coût des avantages sociaux donnés par la Ville à ses agents.

C'est ainsi qu'elle écrit :

«... (La progression des charges de personnel) est aussi le fait de l'augmentation des indemnités et avantages sociaux telle que décidée par la Ville. »

Un peu plus loin la Chambre Régionale des Comptes juge libéral le mode d'attribution par la Ville de Lyon de la Nouvelle Bonification Indiciaire à ses agents : « Il semble à la Chambre que la ville ait développé une conception particulièrement extensive de la fonction d'accueil à titre principal pour attribution de la NBI ».

La Chambre encore, souligne que la ville a choisi d'indemniser pleinement ses saisonniers qui ne seraient, sinon, pas couverts par la loi :

« En pratique », dit-elle, « pour que les agents non titulaires employés en qualité de saisonniers puissent bénéficier d'indemnités chômages, la Ville les indemnise comme s'il s'agissait de contrats de remplacement ou de besoins permanents, car les dispositions spécifiques aux indemnités chômage des emplois saisonniers ne leurs sont pas applicables ».

Donc, à vous écouter, il s'agit là de mesures sociales que vous regrettez et que nous ne devrions plus appliquer.

Plus fort encore, en ce qui concerne les heures supplémentaires, et là il convient de reprendre l'histoire, je vous dirais qu'elles sont le reliquat du dernier mandat avant celui de notre Maire actuel.

En effet, les heures supplémentaires avaient été considérées pendant le mandat de M. Barre comme un moyen normal de compenser certaines rémunérations insuffisantes. Ce système s'est perpétué et a été amélioré.

Par exemple, tout à l'heure vous avez parlé des heures supplémentaires accordées à la police municipale ; il faut savoir que d'ores et déjà 25 % de ces heures supplémentaires ont été supprimées et sont intégrées, à présent, dans les rémunérations normales.

Donc, si vous voulez dire aujourd'hui publiquement que la ville doit être plus sévère avec ses agents, dites-le clairement. Ne vous abritez pas derrière le rapport de la CRC qui pointe quelques anomalies de forme, mais pas de fond.

Vous avez aussi parlé de la façon dont la ville a « bradé » son patrimoine, puisque c'est le mot que vous employez. Je me permets de vous rappeler qu'à l'époque, je n'étais pas encore élu, mais je suis l'actualité. L'un des conseils de l'autre candidat envisageait une action en rescision pour

cause de lésion concernant le quartier Grôlée. Cette action n'a bien sûr jamais été lancée et il est apparu par la suite que ces immeubles avaient été vendus à un prix bien supérieur au coût du marché.

Cela venait donc comme « un cheveu sur la soupe » puisque quelques mois auparavant, il était reproché à la Ville de ne pas avoir privilégié des acquéreurs lyonnais qui eux proposaient un prix bien inférieur.

Il est facile aujourd'hui de dire une chose et son contraire, mais ces immeubles n'ont en aucun cas été « bradés », et les opérateurs locaux qui connaissaient bien le prix du marché étaient très loin du prix proposé par l'investisseur.

Donc, toutes vos critiques sont donc des reprises ponctuelles des différents points du rapport, mais sans analyse.

Vous dites encore, en reprenant un point du rapport relatif aux dépenses de fonctionnement : « pendant la période de 2004 à 2008, les dépenses de fonctionnement (en moyenne 483 millions d'euros par an) progressent plus vite (soit 3,41 % par an) que les recettes de fonctionnement (en moyenne 566 millions d'euros par an) qui progressent, elles, de 2,67 % par an ».

Il faut savoir que cette évolution s'explique essentiellement par la progression des dépenses de personnel qui ont progressé en moyenne sur la période 2004/2008 de 3,85 %, soit à un rythme strictement identique à celui des autres communes françaises. La Ville de Lyon n'a donc pas fauté.

Quant aux achats et charges externes, ils ont progressé à la Ville de 2,2 % en moyenne, soit moins que dans les autres communes sur la même période (3, 4%). La Chambre souligne à ce titre « les économies réalisées du fait d'une *politique achat* dynamique.

Vous savez, parce que la comptabilité publique n'est pas contestable, que pendant le mandat précédent, les achats, ce qui ne s'était jamais vu à Lyon, ni ailleurs non plus, n'ont progressé pendant toute la durée du mandat, c'est-à-dire, pendant sept ans, que de 4 %.

Donc, si vous pointez les remarques que fait la Chambre Régionale des Comptes, bien entendu, je ne veux pas toutes vous les lire, vous constaterez que beaucoup d'entre elles sont tout à fait favorables à la Ville. Vos observations sont donc faites pour le plaisir de discuter devant les caméras et non pas pour être constructifs.

En ce qui concerne les sociétés annexes de la Ville, et notamment la fameuse SACVL, je crois que nous avons suffisamment démontré, je parle notamment à M. Hamelin, le sérieux avec lequel la situation a été redressée. Nous avons pris la peine, le 12 avril 2010 de réunir ici une Commission générale où vous avez pu entendre tous les acteurs vous donner toutes les explications utiles concernant la réalité de la situation et également les mesures qui allaient être prises pour rétablir définitivement la SACVL.

Aujourd'hui, et cela vous sera communiqué officiellement, les progressions favorables des chiffres sont supérieures à celles que nous envisagions au mois d'avril 2010. De la même façon, si la Ville avait quelque peu perdu le contrôle des emprunts de la SACVL, par suite de la position adoptée par le Directeur général de l'époque qui veillait à entretenir une certaine opacité autour des opérations, notamment en ne demandant pas la garantie de la ville sur les emprunts, aujourd'hui, plus aucun emprunt, et M. Hamelin qui est présent au Conseil d'Administration de la SACVL le sait, n'est exempt d'une garantie de la ville.

Quelle est la conséquence de cette nouvelle politique ?

C'est que la ville, dossier par dossier, reprend l'étude des projets et des emprunts, les analyse et n'accorde naturellement sa garantie que pour les projets sérieux.

Donc, quand vous dites que nous n'avons pas pris les mesures nécessaires pour éviter que des dérapages se produisent comme ils avaient pu se produire dans le passé, c'est un pur et simple mensonge.

Monsieur le Maire, je veux bien encore répondre point par point à toutes les observations qui ont été faites...

M. LE MAIRE : Je crois que la démonstration est faite.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je pense, effectivement, que c'est suffisant, et je vous invite en tous cas Mesdames et Messieurs de l'Opposition, à reprendre les réponses que nous avons apportées, que la Ville a apporté au pré-rapport et qui répondent à pratiquement toutes les observations que vous avez faites un peu à l'emporte pièce dans cette enceinte.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Brumm. Quelques mots simplement sur les remarques qui ont pu être faites. Comme vous l'avez dit, la Chambre Régionale des Comptes se borne à dresser le tableau d'un paysage et elle porte assez peu de jugement de valeur.

Alors, que dit-elle ? Elle dit que les dépenses de fonctionnement ont augmenté sur la période 2004-2008, et elle pointe en particulier les dépenses de personnel.

Parce qu'elle est bien obligée de le constater sur ce qui concerne les achats, la Ville de Lyon avait déjà très sévèrement vissé les boulons. Alors sur ces dépenses de personnel, il faut que l'Opposition soit claire. Si elle estime qu'il y a des choses au niveau des investissements qui n'auraient pas dû être faites, qu'elle les pointe et que dans la gestion 2003-2008, elle nous dise « vous n'auriez pas dû faire telle bibliothèque, telle crèche, telle école publique... ». Ce que j'entends au fil des débats, c'est « pourquoi vous n'avez pas fait plus pour les piscines et pourquoi vous n'avez pas fait plus pour cela et pourquoi vous n'avez pas fait encore plus pour cela... ? ». Alors peut-être que ce n'est pas sur les équipements qu'on a ouverts que porte la critique de l'Opposition ? Dans ce cas là, c'est sur la rémunération du personnel ?

Et donc, ce que nous dit très clairement l'Opposition (ce qu'elle ne va pas dire aux organisations du personnel lorsqu'elles manifestent), c'est qu'on aurait été trop généreux dans les politiques menées vis-à-vis du personnel. Et donc, l'engagement que l'Opposition prend devant les Lyonnais, c'est que demain, si elle arrive au pouvoir, alors là, ça va serrer et ça va charcler (les primes, les indemnités, les indices...) très fortement et ça sera la portion congrue pour les personnels. C'est cela que nous promet l'Opposition.

Sur les recettes, l'Opposition nous dit globalement « *regardez, les dotations de fonctionnement de la part de l'Etat ont extrêmement augmenté, la preuve, la Chambre Régionale des Comptes nous dit qu'elles ont augmenté de 1,2 % par an* ». Elle oublie de nous dire une seule chose, c'est que dans le même temps, l'inflation a été de 1,93 % par an. C'est-à-dire que nous n'avons pas augmenté, nous avons diminué dans les dépenses de fonctionnement.

J'ai fait calculer les choses : si, simplement, la dotation globale de fonctionnement avait évolué du rythme de l'inflation, nous aurions eu sur la période concernée par la Chambre Régionale des Comptes, +37 millions d'euros. Pour donner aux Lyonnais une petite explication, lorsque nous avons augmenté les impôts de 6 % en début de mandat, nous avons eu par ce biais là, 15 millions d'euros supplémentaires. Vous voyez, nous avons perdu 37 millions, nous perdons effectivement 22. C'est ceci qui doit être mis en comparaison.

Par ailleurs, on ne regarde pas seulement par rapport à l'inflation mais par rapport à ce qu'on appelle « le panier du Maire » parce qu'évidemment, les dépenses des Collectivités locales sont assez différentes des dépenses que nous avons les uns et les autres. A ce moment là, le panier du Maire a augmenté de deux fois et demi plus vite que l'inflation. C'est-à-dire que c'est là-dessus qu'auraient dû être alignées les dotations de l'Etat.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que les dotations de l'Etat pourront augmenter dans l'avenir. On le verra tout à l'heure, elles continuent à diminuer cette année. Tout simplement parce que c'est clair. Je vous montrerai le chiffre de désendettement de la Ville sur cette année. Par contre, je

viens de regarder juste avant, histoire d'avoir un petit aperçu, au deuxième trimestre de cette année, les chiffres de la nation : + 46 milliards pour la dette de la nation. Si jamais, mes chers Collègues, je vous présentais des comptes comme ça, ce serait l'hallali du côté de l'Opposition !

Quand on regarde comment est gérée cette ville et la gestion au niveau national, excusez-moi, il n'y a pas photo ! Après, on me dit « *oui mais tout ça, c'est parce qu'entre l'Etat et les Collectivités locales, il y a une différence* ». Je veux bien. Je regarde une grande ville comme Marseille, j'aime beaucoup mon ami Gaudin, il a augmenté son imposition de 4,6 % en 2009, il l'a refait de 2,7% en 2010. Et cette année, il va voter une réduction de 10 % de l'abattement général de la taxe d'habitation, ce qui va correspondre à une hausse des taux de taxe d'habitation de 11,2 %. On raconte quoi dans l'Opposition par rapport à ça ? On veut des Collectivités locales plus fortes, plus proches... Je regarde à côté de nous, je vois une Collectivité territoriale dont aujourd'hui la dette est composée à 70 % de prêts toxiques. La SACVL à côté, c'est de la « roupie de sansonnet ». Je n'ai jamais vu, aujourd'hui, nos collègues s'inquiéter extraordinairement de cette dette. 70 % ! Imaginez que nous présentions ça aujourd'hui ? Evidemment, ailleurs, on ne le présente pas, donc personne n'en discute ! C'est sous le tapis. Le jour où l'on va soulever le tapis, « ouhaou !!! », ça va être énorme !

Voilà, chers Collègues, bien évidemment, nous regardons avec intérêt ce que nous dit la Chambre Régionale des Comptes, mais vous verrez le budget que l'on va vous présenter dans 5 minutes. Je souhaite à beaucoup de Collectivités locales en France de pouvoir en présenter un comme cela. Cela n'a d'ailleurs pas trompé les observateurs, à l'exception peut-être de nos collègues qui ont un petit peu de parti pris.

Je vous demande de me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)